
État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 23 nivôse, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 23 nivôse, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 312;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36097_t2_0312_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

C'est nous qui les suivons dans le[s] camps et dans les combats; c'est nous qui sommes chargés par la patrie du dépôt sacré de la conservation de leurs précieux jours.

Nous nous glorifions d'un emploi si honorable.

Et vous, instituteurs, chargés d'enseigner les leçons d'amour de la Patrie, conduisez vos jeunes élèves dans nos hospices.

Ils sentiront bientôt leurs cœurs embrasés de ce saint amour, en voyant avec nous ces héros de la liberté s'honorer de souffrir pour une si belle cause et prononcer encore de leurs lèvres mourantes les mots sacrés de Patrie et de République. »

SCHIM (*médecin*), PROVIN (*apothicaire aide-major*), SERIN (*chirurgien aide-major*), HUTIN (*chirurgien sous-aide*), PIGNON (*apothicaire sous-aide*), VINCELLET (*chirurgien-élève*), LABROUSSE (*élève en chirurgie*), FIRINO (*directeur*), BROGARD, DEPENUD, AMIARD, JACQUEMIN (*élève en chirurgie*), CHAUVAUX (*chirurgien-élève*), REY (*commis aux écritures*), MIGEVEN (*id.*), PETITAT (*commis aux expéditions*), ROUSSEY (*conducteur*).

30

Un membre [GELIN] donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le citoyen Disson, délégué du commissaire de la Convention envoyé dans le département de Saône-et-Loire, portant que le petit district de Charolles, après avoir fourni 106 chevaux pour la première réquisition, a trouvé dans son civisme les moyens d'en fournir presque autant pour la seconde (1).

Mention honorable, et insertion de cette lettre au bulletin (2).

[Au repr. Gelin. Châlon-sur-Saône, 19 niv. II] (3)

« Citoyen,

Je ne puis m'adresser qu'à toi pour rendre compte à la Convention de l'activité que le district de Charolles met dans la fourniture de son contingent des chevaux de la nouvelle levée. Son amour et son zèle pour la chose publique sont dignes des éloges de tous les bons Républicains. Je t'invite à vouloir faire insérer au Bulletin de la Convention que le petit district de Charolles, après avoir fourni cent six chevaux pour la première réquisition a trouvé dans son civisme des moyens d'en fournir pour la seconde un nombre presque égal, et demander pour lui mention honorable.

Salut et fraternité. »

DISSON.

31

Il résulte de l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, que leur nombre, au 23 de ce mois, étoit de 5059 (4).

Insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXIX, 240. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *Mon.*, XIX, 234.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (2^e suppl^t).

(3) C 289, pl. 893, p. 39.

(4) P.V., XXIX, 240.

(5) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

[Commune de Paris, 24 niv. II, Etat au 23 niv.] (1)

Noms des prisons	Nb de détenus
Conciergerie	572
Grande Force	599
Petite Force	267
Sainte Pélagie	224
Madelonnettes	244
Abbaye	133
Bicêtre	797
A la Salpêtrière	340
Chambres d'arrêt à la Mairie	132
Luxembourg	462
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	401
Irlandois, rue du Cheval Vert	29
Les Picpus, fbg Antoine	133
Réfectoire de l'Abbaye	59
Les Angloises, rue St-Victor	120
Les Carmes, rue de Vaugirard	163
Les Angloises Fbg Antoine	36
Ecoissais, rue des Fossés St-Victor	80
Maison des Fermes	27
Maison Mahay, ruc du Chemin-Vert	59
Belhomme, rue Charonne, n° 70	48
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire ..	46
TOTAL GÉNÉRAL	5 059

32

Le vérificateur général des assignats annonce qu'il sera brûlé aujourd'hui la somme de trente millions de livres en assignats, provenant de la vente des domaines nationaux (2), lesquels, joints au milliard trois millions déjà brûlés, forment la somme d'un milliard 33 millions (3).

Insertion au bulletin (4).

33

Le district de Toul, département de la Meurthe, annonce à la Convention que ses administrés viennent pour la troisième fois au secours des braves défenseurs de la liberté, en déposant 2315 chemises, 124 paires de draps, 28 paires de souliers, 80 paires de guêtres et 4304 liv. 10 s. en assignats; que dans cette offrande n'est pas comprise celle de la commune de Toul, ni les dons faits à la société populaire par les individus de cette commune et celle de Dom-germain. Il réclame des secours en subsistances (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6), renvoi à la commission des subsistances.

(1) C 288, pl. 887, p. 12.

(2) P.V., XXIX, 240. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *M.U.*, XXXV, 428; *J. Lois*, 474; *J. Fr.*, n° 478; *Mess. Soir*, n° 515.

(3) *Batave*, p. 1347.

(4) Bⁱⁿ, 25 niv.

(5) P.V., XXIX, 240. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077.

(6) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t). Il justifie la demande de subsistances par le ravitaillement fourni aux armées du Rhin et de la Moselle.